



SCODE

Agréé par l'Arrêté Ministériel n° 064/2007 du 05 septembre 2007
Pour la paix, l'unité, la solidarité et le développement

Kinshasa, le 08 octobre 2007

N/Réf. : 001/SCODE/Kin/2007

République Démocratique du Congo
Cabinet du Président de la République
Journal officiel
Réceptionné le 25/10/2007
Par MBO
Enregistré sous le n°
Monsieur le DG,

A Monsieur le Directeur Général du
Journal Officiel,
7, avenue Colonel LUKUSA
à Kinshasa/Combe

**Concerne : Demande de publication au Journal Officiel
des Statuts modifiés, du Règlement Intérieur et du P.V. de
l'Assemblée Générale Extraordinaire du Parti Politique
« SCODE ».**

Nous venons par la présente, au regard des articles 16 et 17 alinéa 2ème de la Loi n° 04/002 du 15 mars 2004 portant Organisation et fonctionnement des partis politiques ; vous demander de bien vouloir publier au Journal Officiel tel qu'indiqué dans l'objet en relief ; les Statuts modifiés, le Règlement Intérieur et le Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de notre Parti Politique SOLIDARITE CONGOLAISE POUR LA DEMOCRATIE en sigle « SCODE ».

Veillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'assurance de notre parfaite considération.

Quelques membres cofondateurs

Serge MULUMBA KALAMBAY

Been MASUDI KINGOMBE

Michel DENDE SHONSONGO

Pour la « SCODE »

Bâtonnier Jean-Claude MUYAMBO

Président